



**SYNDICAT NATIONAL CFTC**  
**Finances Publiques**  
**Section du Pas de Calais**



*Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !*

**Théâtre de Guignol,  
Rue Brassart à Arras**



**2<sup>ème</sup> représentation**

**C A P du 5 juin 2012**

**C. A. P. Locale  
du 5 juin 2012**

**Tableaux d'avancement  
Catégorie B**

**Direction Départementale des Finances  
Publiques du Pas de Calais**

La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 5 juin 2012. Commencée à 14 h 00, elle s'est terminée à 14 h 50. La Présidence était assurée par Mme Marie-Hélène Gardiès, le secrétariat a été pris en charge par Mme Valérie Wimetz et le secrétariat - adjoint par CFTC DGFIP 62 en la personne de Mme Anne-Laure Waguët

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires  
F O DGFIP 62  
C G T Finances Publiques  
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la CAPL n°2 du 16 février 2012 ( mouvement local de mutation des agents de catégorie B de la filière Gestion Publique au 1<sup>er</sup> avril 2012)
- Adoption du règlement intérieur de la CAP n°2 inst itué à la DDFIP.
- Tableaux d'avancement de grade de catégorie B ( Contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe et Contrôleur Principal ) de l'année 2012.



**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)  
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )  
<http://062.cftc-tresor.fr>

**CFTC : le syndicat constructif**

## Déclaration liminaire de CFTC DGFIP 62 :

Le 24 mai 2012, la Section CFTC DGFIP 62 avait été ébahie, abasourdie de voir que les tableaux d'avancement de grade de catégorie C ( AAP 2 et AAP 1 ) de l'année 2012 avaient été mis en ligne sur Ulysse 62, alors que, la CAP n'avait pas encore eu lieu.. Dans ces conditions, nous avons demandé à la direction pourquoi réunir une CAP, alors que les agents concernés sont d'ores et déjà informé des décisions prises. C'est totalement anormal. Il s'agit là d'un total manque de respect à l'égard des élu(e)s et un parfait modèle d'absence de dialogue social. C'est clair, la Direction considère les CAP comme de simples chambres d'enregistrement. A quoi serviront les débats qui ont eu lieu au cours de cette CAP, compte tenu que la Direction a déjà informé les agents de sa décision.

**Pour résumer notre pensée, nous avons eu, ce jour là, le sentiment que la Direction nous prenait pour des Guignols. Ce fut donc la 1<sup>ère</sup> représentation du Théâtre de Guignol à Brassart. Nous voici le 5 juin 2012, pour la deuxième représentation. Mêmes rôles pour tout le monde, même mise en scène, même décorum. C'est génial. En effet, les tableaux d'avancement de la catégorie B sont en ligne, comme pour la catégorie C, avant que la CAP concernée ne soit consultée... soit le 29 mai au matin, ou 7 jours avant.**

Nous renouvelons donc notre demande formelle, déjà formulée le 24 mai 2012 au cours de la CAP de catégorie C, de ne plus mettre en ligne les informations concernant les CAP, avant la réunion des CAP. Il y a quelques mois, la Direction avait à juste raison, reproché à une organisation syndicale d'avoir communiqué sur une CAP avant sa tenue. C'est pourtant bien ce qu'elle vient de faire. « **Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais** » Elle devra donc aisément comprendre que nous saurons nous souvenir de cet incident majeur, qui, nous autorise, pour l'avenir, à communiquer sur toutes les CAP avant même qu'elles n'aient eu lieu. Nous suivrons son exemple, même si c'est un très mauvais exemple. **La Direction a créé une jurisprudence. Elle sera donc utilisée si besoin.**

Bien évidemment, nous savons que cette décision est une décision de la Direction Générale, et non pas une décision locale. Il n'en reste pas moins acquis que c'est parfaitement anormal.

### **① Approbation du procès-verbal de la CAPL n°2 du 16 février 2012**

Le procès verbal de la direction nous convient. Nous avons donc voté pour son approbation.

### **② Adoption du règlement intérieur de la CAP n°2 inst itué à la DDFiP.**

La direction nous a fait parvenir le règlement intérieur de la CAP n°2. Par rapport à ce qui existait dans un passé récent, il n'y a pas vraiment de changement. Cependant, la Direction nous a informé que rien ne pouvait être modifié dans ce règlement. Rien de rien. Quel intérêt de nous présenter un règlement intérieur à la CAP n°2, si aucune modification ne peut y être apportée. Donc, dans ces conditions, nous avons voté CONTRE.

### **③ Tableaux d'avancement de grade de catégorie B**

La direction nous a fait parvenir non pas 2 tableaux d'avancement de grade pour la catégorie B pour l'année 2012, mais 4. En effet, pour chaque grade, Contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe et Contrôleur Principal, il y aura 2 tableaux différents. C'est une nouvelle approche des tableaux d'avancement.

- le tableau d'avancement des agents figurant sur la plage d'appel statutaire, le P A S. C'est une notion connue. Il s'agit des agents qui statutairement, remplissent toutes les conditions pour accéder au grade supérieur.
- le tableau d'avancement des agents figurant sur la plage Utile de Sélection, le P U S. Cela, c'est par contre nouveau ( ça vient de sortir ! ) En fait, il s'agit d'agents qui sont susceptibles d'être inscrits sur les T. A., compte tenu des possibilités de promotions prévues par la Direction, qui sont malheureusement tributaires des restrictions budgétaires.

Ce système de PAS et de PUS était utilisé dans la filière fiscale. Une fois de plus, force est de reconnaître que nous n'avons pas fusionné, mais que l'Ex DGCP a bel et bien été absorbée par la DGI. Au final, seuls les collègues figurant sur le tableau P U S sont susceptibles d'être inscrit sur le tableau d'avancement. Les autres, ils devront attendre.... Combien de temps, nul ne le sait....

Il faut savoir que certains collègues seront exclus d'office du tableau d'avancement :

- soit dans le cas d'une procédure disciplinaire : qu'elle soit en cours, ou antérieure.
- Soit dans le cas d'une notation négative. CFTC DGFIP 62 trouve scandaleuse et injuste l'exclusion dans le cas d'une notation négative ; en effet, l'intéressé(e) fait alors l'objet d'une double peine. 1 – il n'a pas d'avancement et 2 – il ne bénéficie pas du tableau d'avancement. Ce qui est parfaitement injuste. C'est, pour comparer avec le football, le penalty, plus le carton rouge. Nous avons d'ailleurs longuement expliqué notre position à la Direction en la matière, ce qui malheureusement n'a servi à rien, !

#### **Tableau d'avancement au grade de Contrôleur de 1<sup>ère</sup> Classe.**

Selon les documents de travail fournis par la direction, 72 agents sont statutairement inscrits sur le tableau PAS. Seuls 35 figurent sur le tableau P U S. Aucun collègue n'a été exclu pour les raisons définies plus haut. En final, 35 collègues ont été retenus par la Direction. Les autres, bien que remplissant toutes les conditions, devront attendre encore... 1 an, 2 ans, on ne sait pas. La coupure a été fixée par la direction à hauteur du 8<sup>ème</sup> échelon de contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, avec une prise de rang au 01/01/2011. La date d'effet est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2012, avec donc effet rétroactif.

**Nous avons voté POUR ce tableau d'avancement,**

#### **Tableau d'avancement au grade de Contrôleur Principal.**

Selon les documents de travail fournis par la direction, 63 agents sont statutairement inscrits sur le tableau PAS. Seuls 14 collègues figurent sur le tableau P U S. X . A noter que 2 collègues ont été exclus, car ils font ou ont fait l'objet d'une procédure disciplinaire. En final, seulement 12 collègues ont été retenus par la Direction. Les autres, bien que remplissant toutes les conditions, devront attendre encore... 1 an, 2 ans, on ne sait pas. La coupure a été fixée par la direction à hauteur du 10<sup>ème</sup> échelon de contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, avec une prise de rang au 28 nov. 2010. La date d'effet sera le 31 décembre 2012.

**Nous avons voté CONTRE l'exclusion des 2 collègues faisant l'objet d'une procédure disciplinaire. Nous avons voté ABSTENTION pour ce tableau d'avancement, ne pouvant pas voter pour un T. A. dont 2 collègues sont exclus.**

Nous n'avons pas mis en ligne sur notre site ces tableaux d'avancement pour 2 raisons :

>>> Les listes nominatives d'agents de la DGFIP relatives notamment aux mouvements de mutations et aux promotions, ainsi que toute information de nature à mettre en péril la sécurité des agents ou des locaux, ne doivent pas être rendus accessibles au public (hors DGFIP) via l'internet.

**MAIS SURTOUT :**

>>> **Ils sont en ligne sur Ulysse 62 depuis le 29 mai au matin !!!!!!!!!!!!!!!**

**Vos élu(e)s CFTC DGFIP 62 en Catégorie B**

**Anne-Laure Wagué**

*Titulaire*

**S I P de Calais**

**Johann Waeles**

*Suppléant*

**Trésorerie de Vimy**

**Gabriel Gaillard**

*Expert*

**R F Boulogne sur Mer (EMR 62)**

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
**Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)**  
**16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )**  
**<http://062.cftc-tresor.fr>**

**CFTC : le syndicat constructif**

**- 3 -**

## BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFiP

**Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFiP**

Nom : ..... Prénom .....

Nom de jeune fille : ..... Né(e) le ..... à .....

Domicile : ..... Tél : .....

Affectation : ..... Tél : .....

Grade : ..... Echelon .....

Quotité de travail :  100 %  90 %  80 %  70 %  60 %  50 %

Option prélèvement mensuel :  OUI  NON

à....., le / / 2012  
(signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, CFTC DGFiP 62  
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX  
03 21 19 08 97



### Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFiP 62

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous. **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFiP 62.**

Je soussigné ( Nom et prénom ) .....

Poste comptable : .....

Adresse de messagerie : .....@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFiP 62

Date :

Signature :

à renvoyer à Catherine GAILLARD, CFTC DGFiP 62  
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX

**Syndicat National CFTC DGFiP, section du Pas de Calais**  
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)  
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )  
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif